

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 mai 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3864-2013.
Hydro-Québec Distribution – Plan d'approvisionnement 2014-2023.
Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitant la Régie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution ajoute un panel sur les réseaux autonomes lors de l'audience.

Chère Consœur,

Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* invitent respectueusement la Régie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) ajoute un panel sur les réseaux autonomes lors de l'audience au présent dossier.

Il ressort en effet de la lettre B-0066 du 26 mai 2014 de HQD que celle-ci n'a prévu, pour l'audience que deux panels constitués de panélistes œuvrant au réseau intégré et non pas aux réseaux autonomes. Il nous semble qu'il ne suffit pas que de tels panélistes puissent, de façon secondaire, avoir quelques vagues connaissances générales en matière de réseaux autonomes et puissent souscrire à des engagements si des questions spécifiques leur sont posées.


Le sujet des réseaux autonomes prend, au présent dossier, une place importante et distincte de celle du réseau intégré, tant dans la preuve de HQD, la preuve des intervenants (dont SÉ-AQLPA) et les demandes de renseignements adressées tant par la Régie que par les intervenants. Des enjeux importants y sont soulevés pour chaque village, notamment quant aux spécificités de l'offre en efficacité énergétique et en programmes d'utilisation efficace de

l'énergie (PUEERA), quant à l'important potentiel économiquement rentable mais inexploité en éolien et solaire et à leurs modalités d'implantation. Depuis près de 20 ans, Hydro-Québec projette de déployer des jumelages éolien-diesel (JED) dans les réseaux autonomes du Nunavik, en commençant par des projets-pilotes. Depuis 20 ans, presque chacun des villages du Nunavik a tour à tour été annoncé comme site d'un tel projet-pilote. La Stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement a confirmé qu'à terme le JED devrait être implanté dans tous les villages du Nunavik. La Régie a approuvé de façon répétée les projets d'HQD de tels déploiements, dans chaque plan d'approvisionnement renouvelé tous les 3 ans. Mais au bout du compte, pas une seule éolienne n'a encore été construite au Nunavik par HQD. Tour à tour, chacun des villages de projets-pilotes a été remplacé par des projets-pilotes dans d'autres villages, eux-mêmes annulés par la suite et remplacés par des projets-pilotes dans d'autres villages, eux-mêmes jamais réalisés. Pourtant la technologie du JED existe bel et bien, fonctionne et est rentable dans d'autres réseaux isolés de par le monde; même Hydro-Québec, par l'IREQ, a développé des technologies à cet effet qu'elle exporte hors Québec avec succès.

Il nous semble donc, avec respect, que l'équipe des réseaux autonomes de HQD doit être présente à l'audience au présent dossier, afin de pouvoir témoigner et répondre aux questions tant sur la prévision de la demande de ces réseaux que sur leur stratégies d'approvisionnements, et notamment afin de répondre aux interrogations que soulève la non-réalisation systématique des projets-pilotes de JED annoncés de façon répétée depuis près de 20 ans au Nunavik.

Lors de l'étude des plans d'approvisionnement antérieurs de HQD devant la Régie de l'énergie, les membres de l'équipe spécifiquement affectée aux réseaux autonomes étaient présents.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.